

N° 13 – DÉCEMBRE 2022

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI) ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2022

En mars 2022, 28 740 personnes travaillent au sein des 39 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. Entre l'enquête 2021 et celle de 2022, le nombre d'OI est passé de 38 à 39. L'OI supplémentaire est la Global Antibiotic Research & Development Partnership foundation.

En prenant en compte les 4 183 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 32 923 personnes.

Entre 2021 et 2022, l'effectif du personnel des OI s'accroît de 2,8 %. La nouvelle OI n'a qu'un faible impact sur cette évolution car elle est de petite taille.

Rappelons que la pandémie de Covid-19 a eu un effet différencié selon les OI. Si celles actives dans le domaine de la santé ont maintenu un niveau d'activité comparable aux années précédentes, la plupart des autres ont été affectées entre 2020 et 2021. En mars 2022, toutes n'ont d'ailleurs pas retrouvé leur niveau d'emploi pré-pandémique.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), les missions permanentes et les consulats établis à Genève, en 2022

| | |
|--|---------------|
| OI au bénéfice d'un accord de siège | 26 768 |
| OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale | 702 |
| OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités | 1 270 |
| Total OI | 28 740 |
| Missions permanentes et consulats | 4 183 |
| Total | 32 923 |

Dépenses en millier de francs des organisations internationales (OI) établies à Genève, en 2021

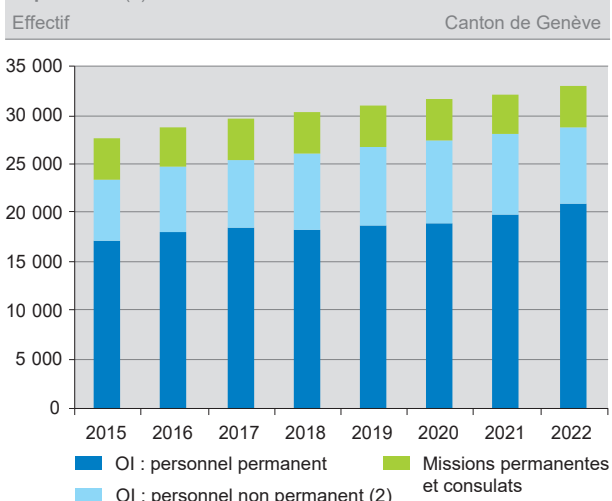
| | |
|--|------------------|
| OI au bénéfice d'un accord de siège | 5 904 841 |
| OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale | 169 314 |
| OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités | 350 317 |
| Total | 6 424 472 |

Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2021

| | |
|--------------------------|---------|
| Réunions internationales | 4 144 |
| Séances tenues | 17 908 |
| Délégués et experts | 386 159 |

Source : Office cantonal de la statistique

Personnes occupées dans les organisations internationales, les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2015 (1)



(1) En 2015, 29 OI ; en 2016, 33 OI ; en 2017 et 2018, 34 OI ; en 2019, 36 OI ; en 2020, 37 OI ; en 2021, 38 OI ; en 2022, 39 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'Etat hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2008, les organisations internationales sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

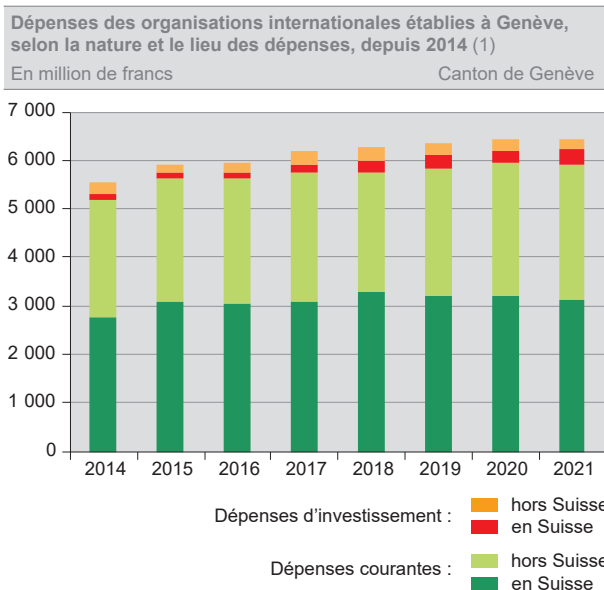
Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des Etats. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

Les résultats de l'enquête 2022 concernent les 39 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 24 OI au bénéfice d'un accord de siège, 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 11 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Les dépenses des organisations internationales

En 2021, les dépenses engagées par les OI pour le siège ou le bureau établi à Genève se montent à 6,424 milliards de francs. En une année, elles reculent légèrement (- 0,1 %), pour la première fois depuis 2011.



(1) En, 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI ; en 2020, 38 OI ; en 2021, 39 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

Globalement, les dépenses courantes - composées principalement des coûts salariaux qui représentent 92 % du total des dépenses - diminuent de 0,4 % et les dépenses d'investissement progressent de 2,8 %.

Plus de la moitié des dépenses (3,448 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Elles englobent les salaires nets versés à des employés résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et de services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

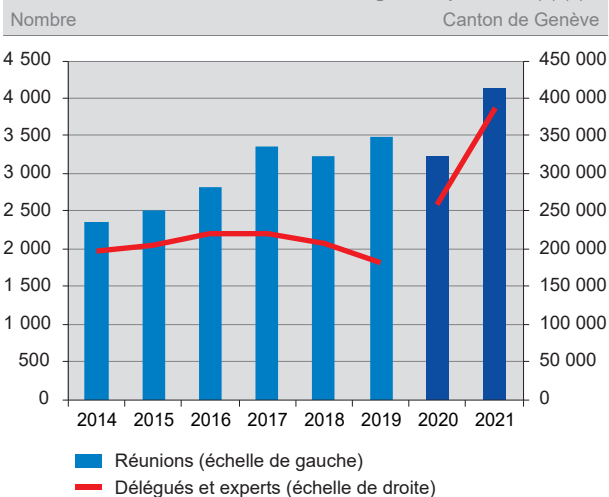
L'activité confériencière des organisations internationales

Pandémie et téléconférences

Les mesures prises pour lutter contre la pandémie de Covid-19 ont renforcé le recours aux téléconférences pour les réunions. Afin de prendre en compte ces changements, à partir de l'année 2020, les réunions comprennent : les réunions en présentiel (ensemble des participants présents à Genève), les réunions en téléconférence (ensemble des participants en téléconférence) et les réunions hybrides (une partie des participants sont en présentiel et le reste en téléconférence).

En 2021, 4 144 réunions ont été organisées en présentiel, en téléconférence ou hybrides, soit une augmentation de 28,3 % par rapport à 2020. Environ 386 200 délégués et experts y ont participé (+ 49,2 % en un an).

Réunions internationales tenues par les organisations internationales établies à Genève et nombre de délégués, depuis 2014 (1) (2)



(1) En 2014, 29 OI ; en 2015, 33 OI ; en 2016 et 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019, 37 OI ; en 2020, 38 OI ; en 2021, 39 OI.

(2) Dès 2020, sont prises en compte les réunions en présentiel, les réunions en téléconférence et les réunions hybrides. Auparavant, seules les réunions en présentiel étaient comptabilisées. Les résultats dès 2020 ne peuvent donc pas être comparés à ceux des années précédentes.

Source : Office cantonal de la statistique

Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), 432 OING travaillant en étroite collaboration avec les OI sont présentes à Genève en 2022. Parmi elles, 217 comptent au moins un emploi ; elles groupent 3 135 emplois. A titre de comparaison, en 2021, elles étaient 221 et représentaient 3 175 emplois. La diminution du nombre d'emplois est donc de 1,3 %. C'est la première baisse depuis 2016, année des premiers résultats comparables disponibles.

Pour les 215 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, tenu à jour en continu par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour la grande majorité des OING, l'état à fin 2020. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 217 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 67 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 26 % affichent entre 10 et 49 emplois et 7 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre la moitié des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Plus de la moitié œuvrent dans celui regroupant *l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme, les migrations*.

| Chiffres annuels | Canton de Genève | |
|--|------------------|--------------|
| | OING | Emplois |
| Paix, sécurité et désarmement | 19 | 339 |
| Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations | 111 | 1 518 |
| Travail, économie, commerce, science, télécommunications | 40 | 727 |
| Santé | 29 | 304 |
| Environnement et développement durable | 18 | 247 |
| Total | 217 | 3 135 |

Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 24 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT) ;
- l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH).

Les 4 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI) ;
- la Société internationale des télécommunications aéronautiques (SITA).

Les 11 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF) ;
- Interpeace ;
- Medicines Patent Pool (MPP) ;
- L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) ;
- La Global Antibiotic Research and Development Partnership foundation (GARDP).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des OI à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou du bureau établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger. Les données relatives aux effectifs en personnel des OI sont établies pour l'année de l'enquête, alors que les données sur les dépenses et l'activité confrencière concernent l'année précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les **organisations internationales** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.

https://statistique.ge.ch/domaines/apercu.asp?dom=06_06